

SOMMAIRE

I. LE PREAMBULE	2
II. L'EDITORIAL.....	3
III. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL.....	4
1. La conjoncture économique.....	5
2. Les indicateurs socio-économiques marquants.....	6

PREMIERE PARTIE: L'AUTORITE

CHAPITRE I : LES MISSIONS ET LES ACTIVITES DE L'AUTORITE	8
1. Les missions de l'Autorité.....	9
2. Les activités de l'Autorité.....	9
CHAPITRE II : LES ORGANES ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE.....	12
1. Le Conseil.....	13
2. La Direction Générale.....	13
CHAPITRE III : ADMINISTRATION ET FINANCES	13
1. L'Administration	13
2. Les Finances.....	16
CHAPITRE IV : LES ACTIVITES INTERNATIONALES DE L'AUTORITE	16
1. Les activités avec l'Union Internationale des Télécommunications.....	18
2. Les activités avec l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications.....	19
CHAPITRE V : LES GRANDS CHANTIERS ET PERSPECTIVES	19
1. L'élaboration des textes régissant les TIC.....	20
2. La mise en place d'équipements de gestion et de contrôle des fréquences.....	22

DEUXIEME PARTIE: L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS/TIC ET POSTES

CHAPITRE I : LES DONNEES GENERALES SUR LE MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS AU MALI	23
CHAPITRE II : L'ECONOMIE DES OPERATEURS.....	25
CHAPITRE III : LA TELEPHONIE MOBILE.....	28
CHAPITRE IV : LA TELEPHONIE FIXE.....	30
CHAPITRE V I : L'INTERNET	32
LE GLOSSAIRE	34
LES ANNEXES:DECISIONS-AVIS-LISTE DES FREQUENCES.....	

i) LE PREAMBULE

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions législatives et réglementaires régissant les télécommunications, les technologies de l'information, et de la communication, et les postes en République du Mali.

En effet, selon les termes de l'article 3. h) de l'ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011 portant régulation du secteur des télécommunications et des postes, l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP) est astreinte à la production d'un rapport annuel, obligation formulée comme suit :

Article 3. h) : « . l'Autorité publie un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport contient notamment un résumé des décisions de l'Autorité, un rapport financier annuel et les comptes annuels du fonds pour le service universel ainsi qu'un rapport de gestion de ceux-ci ».

ii) L'EDITORIAL

Le présent rapport porte sur une année difficile marquée par la crise politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique avec ses contraintes notamment l'insécurité et la suspension de la quasi-totalité de l'aide publique au développement.

A l'instar des autres secteurs de développement de notre pays, ceux des télécommunications /TIC et des postes n'ont pas été épargnés avec la destruction des infrastructures et installations connexes des opérateurs dans les régions du Nord sous occupation.

Nonobstant cette situation de crise, le marché des télécommunications a poursuivi sa croissance avec toujours comme (moteur) levier, la téléphonie mobile dont le nombre de clients est passé de 10 812 930 clients en 2011 à 14 612 835 2012 soit une progression de 35%.

Le parc de la téléphonie fixe avec un accroissement de 7%, est passé à 111 979 clients en 2012 contre 104 696 clients à l'année précédente.

L'internet rentre de plus en plus dans les mœurs des maliens avec l'introduction de l'Internet mobile (clé Internet, GPRS/EDGE et 3G).

Le parc de clients Internet est passé de 754 824 en 2011 à 1 229 264 en 2012 soit une croissance de plus de 62%. Ce parc est dominé par celui des clients Internet mobile qui est estimé à 1 135 679 de clients soit 92,4% du parc total.

Quand au revenu total des opérateurs, il est évalué en 2012 à 332 milliards de F CFA soit un accroissement de 26% par rapport à 2011. Le revenu du mobile représente à lui seul les 86% de ce montant.

En 2012, les opérateurs ont réalisé un investissement global de 80,27 milliards F CFA en baisse de 21% par rapport à 2011.

Les effectifs des opérateurs n'ont pas connu d'évolution notable.

En dépit des difficultés que le secteur a rencontrées en 2012, de bonnes perspectives sont à envisager grâce à la normalisation de la situation sociopolitique et sécuritaire et à la reprise effective de la coopération avec des Partenaires techniques et financiers (PTF).

iii) LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

1. La conjoncture économique

L'année 2012 a été particulièrement difficile au Mali. Elle a été marquée par la crise, politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique.

Cette situation a occasionné des contraintes liées entre autres, à l'insécurité de l'environnement des affaires et à la suspension de la quasi-totalité de l'aide publique au développement, hormis l'aide d'urgence et l'aide humanitaire par les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Ces événements ont affecté de manière considérable le cadre macroéconomique et budgétaire, entraînant un ralentissement de l'activité économique en 2012.

Comme autre conséquence, l'économie malienne a enregistré une récession en 2012. Les indicateurs macroéconomiques sont très en dessous des objectifs de prévisions de croissance.

En 2012, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a enregistré une baisse (-1,7%), contre 2,7% en 2011.

Ce taux est largement en deçà de la prévision initiale de 5,6%. Cette récession est imputable aux secteurs secondaire et tertiaire dont les valeurs ajoutées ont connu respectivement une baisse de 5,4% et 8,7% contre une hausse de 8,1% et 3,8% en 2011.

Le secteur primaire est tributaire du niveau de croissance réalisé en 2012 avec un taux estimé à 8,6, contre 1,3% en 2011. Ce résultat s'explique par la hausse de la production agricole (13,9%).

Le secteur secondaire qui avait connu une croissance de 8,1% en 2011 a enregistré une baisse d'activité de 5,4% en 2012.

Cette contre performance est liée d'une part à la baisse de la production agroalimentaire (-16%) et d'autre part, au ralentissement des travaux publics et de bâtiments (-35%). A cela s'ajoutent les déficits enregistrés au niveau de la production d'énergie et d'eau, d'environ 1,7% en moyenne.

Le secteur tertiaire, dominé par la branche Transports et Télécommunications/TIC, a été le plus affecté par la crise.

En 2012, son taux de croissance a été de - 8,7% contre 3,8% en 2011. Les branches d'activités les plus affectées sont notamment le commerce, le tourisme et l'hôtellerie.

Le taux d'inflation a été estimé à 5,3% en 2012, contre 3% en 2011. Cette hausse des prix est en partie due à la fois, à un déficit de la campagne agricole 2011-2012 et à une hausse du prix des produits pétroliers.

En dépit de cette situation difficile qu'a connue le pays en 2012, de bonnes perspectives sont à envisager grâce à la normalisation de la situation sociopolitique et sécuritaire et à la reprise effective de la coopération avec des Partenaires techniques et financiers (PTF).

Cette nouvelle situation conjuguée avec une orientation favorable de la production agricole, l'essor de la production aurifère, le regain d'activités dans le secteur des BTP et le renforcement de l'offre d'énergie électrique, explique la prévision pour 2013, d'un taux de croissance de 4,8 % de l'économie malienne.

Les secteurs primaire et tertiaire considérés comme les principaux moteurs de la croissance économique en 2013 connaîtront des taux de croissance respectifs de 5,3% et de 5,8%.

Les télécommunications et TIC (secteur tertiaire) du fait de leur importance pour toutes les branches d'activités économiques, aideront de manière significative à l'atteinte des objectifs de croissance en 2013. Des mesures sont envisagées par l'Etat afin de renforcer la concurrence entre les acteurs sur le marché, pour le bonheur des populations.

2. Les indicateurs socio-économiques marquants

Tableau 1 : les indicateurs socio-économiques

	ANNEES				
	2008	2009	2010	2011	2012
INDICATEURS					
Superficie (Km²)	1 241 238	1 241 238	1 241 238	1 241 238	1 241 238
Population totale (millions hbts)	13	14,5	14,5	14,5	16,3
Densité démographique (hbts/km²)	10,5	11,6	11,6	11,6	11,6
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	2,2	3,6	3,6	3,6	3,6
Taux de croissance population rurale (%)	68	68	68	68	63
Taux de croissance population urbaine (%)	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
Taux de croissance du PIB (%)	5,2	4,5	5,8	2,7	- 1,2
Taux d'inflation annuel moyen	9,2	2,2	1,2	3	5,3

(%)					
Formation brut de capital fixe (FBCF, en million de F CFA)	715,79	868,33	984,07	1 039,18	??
Taux brut de scolarisation-TBS (%)	80	82	79,5	81,5	78,3
Télé densité téléphonique (%)	27	31	51,02	75,35	90,27

Source : DNPDI/INSTAT - Rapport sur la situation économique et sociale du Mali en 2012 et perspectives en 2013 (version provisoire).

**PREMIERE PARTIE : L'AUTORITE MALIENNE DE
REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC
ET POSTES (AMRTP)**

CHAPITRE I : MISSIONS ET ACTIVITES DE L'AMRTP

1. Les missions

L'ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011 qui consacre la création de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes, reconduit pour cette dernière les mêmes missions assignées au Comité de Régulation des Télécommunications, en les étendant à la régulation des postes et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces missions sont, entre autres, de :

- i) veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications/TIC et postale ;
- ii) veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs des secteurs des télécommunications, des TIC et des postes, et au respect des exigences essentielles ;
- iii) veiller au respect du principe de neutralité technologique en matière de télécommunications/TIC ;
- iv) assister le Ministre en charge des télécommunications/TIC et des postes notamment dans la préparation de la réglementation, la protection des usagers en matière de télécommunications/TIC et en matière postale, et la rédaction d'avis et de propositions relatifs aux matières sus citées ;
- v) veiller au respect des normes environnementales et sanitaires en matière des télécommunications, des TIC ;
- vi) veiller au respect de la réglementation applicable aux secteurs régulés, notamment en assurant le contrôle et la surveillance des activités des acteurs desdits secteurs et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive : le contrôle du respect des cahiers des charges des titulaires de licence , de contrat de concession et de toutes autres obligations leurs incombant ; sanctionnant les violations et les manquements aux obligations visées dans les cahiers des charges des opérateurs, dans la loi et les règlements en matière de télécommunications/TIC et de postes.

2. Les Activités

2.1 Les décisions et les avis

2.1.1 Les décisions (Cf. annexe N°)

L'AMRTP a pris, en 2012, soixante quinze (75) décisions concernant le secteur des télécommunications/TIC:

- Cinquante deux (52) décisions concernant l'attribution de ressources ;
- Trente six(36) sont relatives à des attributions de fréquences ;
- Seize (16) à des attributions de numéro ;
- Vingt trois (23) autres décisions concernent les tarifs, agréments et conditions générales de vente, etc.

2.1.2 Les avis

En 2012, l'AMRTP a rendu cinq (5) avis, dont :

- trois (3) avis sur des projets de décret relatifs à la création d'une agence de gestion des fréquences, d'une agence de gestion de la fibre optique, d'une agence de gestion du fond accès universel ;
- un (1) avis sur le projet de loi relatif aux données à caractère personnel ;
- un (1) avis relatif à la problématique de MVNO suite à la demande de TEAM CALL.

2.1.3 Les Attestations de Conformité (Cf. tableau N° .)

Au cours de l'année 2012, l'AMRTP a procédé à la délivrance d'attestations de conformité relatives aux produits suivants :

- téléphone Blackberry, quatre (4),
- technologie Bluetooth, neuf (9),
- lunettes 3 D de SAMSUNG, trois (3),
- télécommandes, cinq (5) dont deux (2) de Honda et une (1) de Schrader.

2.2 Les résiliations

Au cours de l'année 2012, l'AMRTP a procédé à la résiliation de neuf (09) déclarations dont cinq (5) HF, un (1) VHF, une (1) boucle locale radio et deux (2) VSAT.

2.3 La gestion et le contrôle des fréquences

2.3.1 L'état des assignations

- **les assignations des fréquences HF, VHF, UHF, et FM**

En 2012, l'AMRTP a assigné un total de soixante sept (67) fréquences réparties comme suit :

- dix sept (17) fréquences HF dont neuf(09) HF retirées,
- vingt six(26) fréquences VHF dont trois VHF retirées,
- une(01) UHF,
- deux(02) radios amateurs.

L'AMRTP a mis à la disposition du Ministère de la Communication vingt et une (21) fréquences FM pour des utilisations provisoires.

- **les autorisations de réseaux BLR**

L'AMRTP a également autorisé en 2012, la mise en service de deux (02) réseaux WIMAX au compte du PNUD pour une utilisation interne et au compte de la société ACCES pour une distribution internet.

2.3.2 Le contrôle des installations radioélectriques

Conformément à ses missions, l'AMRTP a procédé dans les régions de Kayes, de Koulikoro, de Sikasso, de Ségou, de Mopti et la banlieue du District de Bamako à une opération d'audit technique du spectre de Radiodiffusion à modulation de fréquence en vue de vérifier le respect par les stations FM des exigences contenues dans leur acte d'autorisation.

Cette mission s'est traduite par la fermeture et la confiscation des équipements des Radios en Modulation de Fréquence qui émettaient sans autorisation ou ne respectaient ni les sites alloués, ni les fréquences attribuées et d'autres paramètres de diffusion.

2.4 Les plaintes et litiges

En 2012, l'AMRTP a enregistré deux (02) plaintes de brouillage de signal. Il s'agissait des plaintes déposées par la Radio SINIGNESIGUI de SIKASSO et celle de KFM de MORIBABOUGOU.

L'équipe technique de l'AMRTP a pu identifier les sources et mettre fin à ces brouillages.

2.5 Les contentieux

La SOTELMA SA a formé un recours en annulation auprès de la section administrative de la cour suprême contre la décision n°12-004/MPNT/AMRTP-DG-du 06-01-2012, qui l'a sanctionnée pour violation de la décision n°08-9/MCNT-CRT du 04 Avril 2008 portant approbation de ses nouveaux tarifs grand public.

2.6 La régulation de l'interconnexion

Les tarifs d'interconnexion pour l'année 2012 ont été fixés au mois de janvier. Ces tarifs sont issus de l'étude « Audit des coûts des opérateurs et détermination des tarifs d'interconnexion » réalisée au dernier trimestre de l'année 2011.

L'étude a permis à l'AMRTP de mieux orienter les tarifs d'interconnexion vers les coûts réels des opérateurs.

Les tarifs d'interconnexion pour 2012 sont fixés ainsi qu'il suit:

- 22,00 F.CFA HT pour le mobile ;
- 19,25 F.CFA HT pour le fixe local ;
- 27,00 F.CFA HT pour le fixe interurbain.

3. Le cadre juridique et ses évolutions

L'AMRTP a participé à l'élaboration des projets de textes relatifs :

- i) au partage d'infrastructures passives ;
- ii) à l'itinérance nationale ;
- iii) à la portabilité des numéros ;
- iv) à l'asymétrie des tarifs d'interconnexion ;
- v) à l'identification des abonnés aux services de télécommunications ouverts au public ;
- vi) aux modalités de règlement des différends devant l'AMRTP, de mise en œuvre des sanctions administratives en matière de télécommunications/TIC et Postes ;
- vii) à la procédure de gestion des litiges de brouillage ;
- viii) à la procédure de sélection des membres de la Direction générale de l'AMRTP ;
- ix) à l'ancrage institutionnel de l'AMRTP.

CHAPITRE II : ORGANES ET FONCTIONNEMENT DE L'AMRTP

1. Les Organes

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes comprend deux (02) organes :

1.1 Le Conseil

Le Conseil de l'AMRTP est l'organe délibérant qui définit les orientations stratégiques de l'Autorité. Il comporte sept (07) membres dont trois (3) désignés par le Président de la République, deux (2) par le Président de l'Assemblée nationale et deux (2) par le Président du Conseil économique social et culturel.

Ses membres sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres sur la base de compétences techniques, juridiques et économiques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et de la poste

Le Conseil prend ses décisions à la majorité simple.

Les membres désignés par le Président de la République sont nommés pour un mandat de quatre (4) ans et les autres membres sont nommés pour trois (3) ans. Les mandats ne sont renouvelables qu'une seule fois.

1.2 La Direction Générale

La Direction générale est l'organe d'exécution en charge de la régulation quotidienne des secteurs. Elle comprend cinq (05) membres et prend ses décisions de régulation de manière collégiale.

Le Directeur Général est responsable de la gestion interne et administrative de l'Autorité. Il accomplit et autorise tous actes ou opérations relatives aux missions et attributions de l'Autorité. Il représente l'Autorité dans tous les actes de la vie civile.

CHAPITRE III : ADMINISTRATION ET FINANCES

1. L'administration

i) du personnel

L'AMRTP compte, au 31 décembre 2012, quarante (40) employés dont vingt sept (27) cadres de la catégorie A et huit (8) cadres de la catégorie B soit un taux d'encadrement de plus de 87% (CF. **Tableau 3 : Répartition des effectifs par catégories et par qualifications**).

L'organigramme adopté par le Conseil de l'AMRTP, en 2011, comporte la création d'un Secrétariat Général. Cette structure a été mise en place au cours de l'année 2012.

Aussi, dans le cadre de sa contribution à la formation des jeunes, l'AMRTP a offert des stages à des jeunes diplômés inscrits au programme de stage de qualification de l'APEJ et elle a octroyé des bourses de formation à vingt et un (21) étudiants maliens inscrits à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar.

Les effectifs de l'AMRTP sont passés de vingt et cinq (25) agents à quarante (40) agents entre 2008 et 2012. Cet accroissement des effectifs est presque totalement dû à la création du Secrétariat Général (CF. **Tableau 2 : Evolution des effectifs par départements de 2008 à 2012**).

Avec les recrutements qui en ont découlés, le taux d'encadrement du personnel s'est amélioré par rapport à 2011 (CF. **Figure 2 : Répartition par catégorie**).

Tableau 2 : Evolution des effectifs par départements de 2008 à 2012

Départements	2008	2009	2010	2011	2012
Direction Générale	6	6	6	6	5
Département Administration et Finances	9	12	13	11	6
Département Economie et Concurrence	3	6	6	5	5
Département Affaires Juridiques et Internationales	1	3	4	3	3
Département Technique	6	7	7	7	7
Secrétariat Général	-	-	-	-	14
Total	25	34	36	32	40

Figure 1 : Evolution de l'effectif

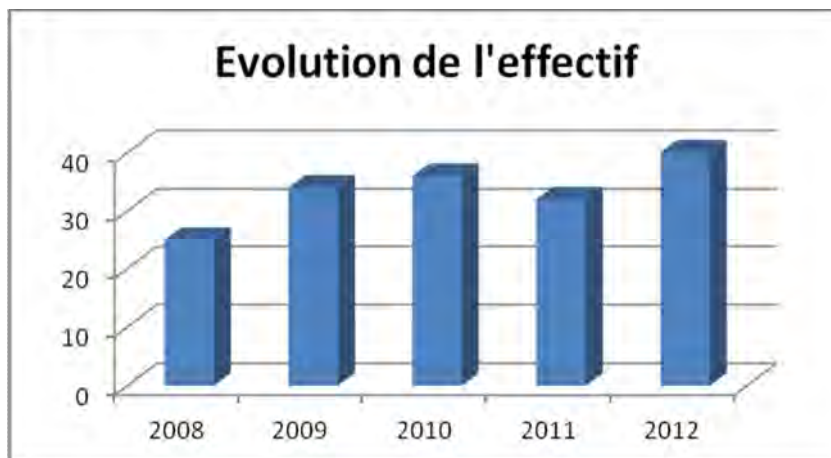
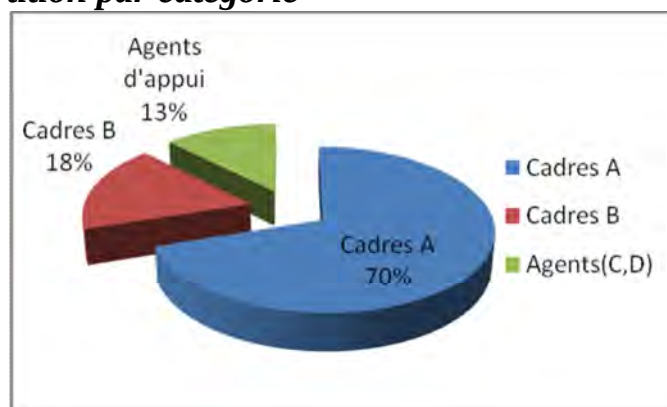


Tableau 3: Répartition des effectifs par catégories et par qualifications

Catégories	Total	Administration générale (DG+DAF+SG)	Tech	Economie et Concurrence	Affaires juridiques et Internationales	Taux
Cadres A	28	14	6	5	3	70,0 %
Cadres B	7	6	1			17,5 %
Agents(C, D)	5	5				12,5 %
Total	40	25	7	5	3	100 %

Figure 2 : Répartition par catégorie



ii) Les formations et les voyages d'études

Dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, l'AMRTP élabore tous les ans, un plan de formation qu'elle met en œuvre après approbation par le Conseil de l'AMRTP.

Au titre de l'année 2012, tous les cadres A et B ont bénéficié de formation (intra-entreprise ou à l'extérieur) et/ou effectué un ou plusieurs voyages d'études. Le budget de formation a été exécuté à 98,9%.

iii) Les ressources documentaires

L'AMRTP dispose d'un Centre de documentation situé en son sein qui de plus en plus, devient un lieu incontournable pour tous les étudiants, professionnels et chercheurs désirant s'informer sur les télécommunications du Mali et du reste du monde.

Le fonds documentaire mis à la disposition des usagers couvre l'ensemble du secteur des télécommunications/TIC dans plusieurs domaines : technique, économique/concurrence, commercial, financier, juridique/réglementaire/droit, etc. Des rapports, des mémoires de fin d'études, des journaux nationaux et internationaux sont également à la disposition du personnel et des visiteurs.

2. Les Finances

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 21 201 106 390 F CFA. Il est en augmentation de 38% par rapport à l'année 2011.

L'actif est composé à 19,7% d'immobilisations, à 11,4% de créances et emplois assimilés et à 68,9% de valeurs disponibles comprenant essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées de la dotation initiale et du report à nouveau, représentent 98,7% du total du passif contre 1,3% pour le passif circulant composé de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales (CF. **Tableau 4: Bilan en F CFA**).

Tableau 4: Bilan en F CFA

Actif	Montant (en F CFA)	Passif	Montant (en F CFA)
<i>Actif Immobilisé</i>	4 179 872	<i>Ressources stables</i>	20 920 035

<i>Actif Circulant</i>	2 418 834	<i>Passif circulant</i>	281 071
<i>Trésorerie-actif</i>	14 602 400	<i>Trésorerie passif</i>	0
Total	21 201 106	Total	21 201 106

□ Le compte de résultat

L'exercice 2012 dégage un résultat net de 6 155 618 KF CFA soit une croissance de 37,3% par rapport à l'année 2011.

Tableau 5: Compte de résultat en F CFA

Charges	Montant (en milliers F CFA)	Produits	Montant (en milliers F CFA)
<i>Charges d'exploitation hors provisions</i>	2 958 154	<i>Redevance radioélectricité</i>	2 700 551
<i>Provisions</i>		<i>Redevance des ressources en numérotation</i>	3 443 583
<i>Charges financières</i>	18 212	<i>Redevance annuelle des opérateurs</i>	2 712 824
<i>Charges HAO</i>		<i>Produits divers</i>	4 129
<i>Résultat</i>	6 155 618	<i>Produits financiers</i>	270 897
		<i>Subventions d'exploitation</i>	
Total	9 131 984	Total	9 131 984

□ La situation du fonds d'accès universel

Le fonds d'accès universel, n'a pas supporté de dépenses au cours de l'année 2012. Il a enregistré la contribution des opérateurs de télécommunications et les intérêts rapportés par les placements à terme.

Le solde du fonds au 31 décembre 2012 s'élève à 10 364 millions de Francs CFA.

CHAPITRE IV : LES ACTIVITES INTERNATIONALES DE L'AUTORITE

1. Les activités avec Union Internationale des Télécommunications (UIT)

i) Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR)

En 2012 l'AMRTP a participé à la conférence mondiale des radiocommunications (CMR) qui s'est tenue du 23 janvier au 17 février.

Cette conférence a été précédée par l'assemblée des radiocommunications du 16 au 20 janvier. Cette assemblée qui a approuvé des nouvelles normes liées aux nouvelles technologies mobiles à larges bandes ou plus précisément les « IMT évoluées » a montré que le secteur des radiocommunications joue un rôle important dans le développement des TIC.

La conférence mondiale des radiocommunications 2012 n'a pas fait exception à l'objectif des CMR qui est « le partage du spectre utilisé en toute sécurité et sans brouillage » mais a apporté des innovations dans les questions relatives à la réglementation, la sécurité de l'aviation, la sécurité maritime et l'environnement. La conférence avait trente trois points inscrits à son ordre du jour mais l'attention a été portée sur :

- l'examen et la révision du cadre réglementaire international des radiocommunications, pour prendre en compte la convergence des services découlant de l'évolution rapide des TIC ;
- la gestion des orbites de satellites et des ressources spectrales pour les quelles risque de pénuries des disponibilités ;
- la mise en service et le développement des technologies mobiles larges bandes et d'autres technologies évoluées y compris l'élargissement et l'utilisation du dividende numérique résultant du passage analogique numérique de la radiodiffusion télévisuelle.

La conférence 2012 a lancé les bases des investissements à long terme qui seront fait les prochaines années et cela grâce aux résultats des travaux préparatoires et à l'espoir attendu des études en cours. La conférence 2012 a adopté l'ordre du jour de la conférence 2015.

ii) ITU TELECOM WORLD 2012

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes a participé du 14 au 18 Octobre 2012 à Dubaï (EMIRATS ARABES UNIS), à ITU TELECOM WORLD 2012 organisé par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

L'évènement ITU Telecom World 2012 s'est déroulé à travers des programmes qui se déclinent en sommets des leaders, sessions de panels, tables rondes ministérielles, exposés de vision futuristes, grandes conversations, ateliers et sessions des Jeunes innovateurs.

La rencontre de Dubaï a été une occasion pour les participants tout rang confondu de partager les connaissances et les meilleures pratiques. Des études de cas et des idées novatrices sur des sujets clés et les tendances futures qui ont un impact sur le monde des TIC_ et le monde en général ont été abordé.

L'objectif des débats est non seulement de comprendre les défis énormes des nouveaux modèles économiques et de nouveaux cadres réglementaires, mais aussi d'aborder les questions de la protection de la vie privée, de la confidentialité et de la cybersécurité en profondeur.

En marge de l'exposition de l'UIT, s'est tenu le GITEX (Gulf Information and Technology Exhibition) qui est une exposition des dernières technologies dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

iii) **L'Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications**

L'Assemblée mondiale s'est réunie à Dubaï du 19 au 29 novembre 2012. Elle a défini le cadre de travail de la normalisation de l'UIT pour les quatre prochaines années, la structure des groupes d'études ainsi que les méthodes de travail.

iv) **La Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales**

La Conférence s'est réunie à Dubaï (Emirats Arabes Unis), du 3 au 14 décembre 2012, afin de réviser le règlement des télécommunications internationales qui datait de 1988. Elle n'a pas pu aboutir à un consensus général cependant 89 Etats sur les 151 présents ont signé le texte. La majorité des Etats européens ne l'ont pas signé.

v) **Les Commissions d'études**

L'AMRTP a constitué deux équipes pour suivre et contribuer aux travaux des commissions d'étude 1 et 2. Bien que n'ayant pas participé à tous les travaux des commissions, les deux équipes n'ont pas manqué de faire des contributions par rapport à l'accès universel, le e-gouvernement, le e-santé.

2. Les activités avec l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT)

L'AMRTP a participé à la 29^{ème} Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ESMT qui s'est tenue à Dakar du 30 au 31 mai 2012 et celle extraordinaire du 27 décembre 2012. Les travaux ont été présidés par le Directeur Général de notre institution, Dr Choguel K. MAIGA, en sa qualité de président du Conseil d'administration de l'ESMT.

CHAPITRE V : LES GRANDS CHANTIERS ET PERSPECTIVES

1. L'élaboration des textes régissant les TIC

Le Gouvernement du Mali, à la suite des phases du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI), a adopté en juin 2005 les documents de Politique Nationale et du Plan Stratégique National des Technologies de l'Information et de la Communication. Ces documents définissent les orientations, les enjeux et les bénéfices attendus pour aboutir à une véritable Société de l'Information.

Depuis, la promotion et l'appropriation des TIC constituent en effet une des priorités du gouvernement du Mali pour lutter contre la pauvreté, accélérer le développement économique, social et culturel du pays, assurer son insertion effective dans la société de l'information et du savoir, atteindre les objectifs du Millénaire et du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR). L'atteinte de ces objectifs n'est possible sans une réelle réforme du secteur.

Cette réforme devra permettre au Mali de disposer d'un cadre juridique relatif aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui viendrait compléter la réforme du cadre régissant les télécommunications entamée en 1998, et de faire ainsi face aux réalités et aux mutations du secteur au plan national, sous régional, régional et international.

Les objectifs spécifiques visent à :

- ☐ mesurer le degré d'adéquation et de pertinence du cadre juridique et institutionnel actuel du Mali au regard des exigences d'un encadrement approprié et d'une émergence de l'économie ;
- ☐ proposer les orientations stratégiques et actions correctrices appropriées en veillant à une adaptation et à une harmonisation parfaite avec les dispositions communautaires (CEDEAO/UEMOA), notamment ;
- ☐ mettre à disposition les outils et mesures d'accompagnement pour une maîtrise parfaite de la dynamique de réforme du cadre juridique et institutionnel des TIC au Mali.

Ainsi la réforme vise quatre (04) avant projets de textes qui sont: le projet de loi sur la société de l'information ; le projet de loi sur la cryptologie ; le projet de loi sur les transactions électroniques et le projet de loi sur la cybercriminalité.

☐ ***L'Avant projet sur la société de l'information sur la société de l'information***

L'objet de ce projet de loi d'orientation est de fixer les bases juridiques et institutionnelles, politiques et éthiques de la société de l'information et de l'économie

numérique du Mali. Il vise à doter notre pays d'un cadre cohérent au regard notamment des programmes sectoriels de la politique de stratégie nationale de développement des TIC.

□ L'Avant projet sur les transactions électroniques

Aujourd'hui, les transactions électroniques sont devenues incontournables. Elles se retrouvent progressivement dans différents domaines de l'économie malienne tels que le commerce, les transports, la production, la promotion, la vente, la distribution de produits et les échanges par des réseaux de télécommunications ou informatiques (interrogation à distance, envoi d'une facture, etc.).

Cependant, le Mali ne dispose pas à ce jour d'un cadre juridique organisant les transactions électroniques et favorisant leur développement. Cette carence concerne également l'utilisation des techniques commerciales, administratives, de preuve liées aux transactions électroniques tels l'horodatage, la certification, la cryptologie etc. Ces insuffisances constituent un handicap pour la croissance surtout économique et technologique.

Les carences normatives qui frappent le cadre juridique actuel se caractérisent notamment par :

- l'absence de règles consacrant la validité des documents électroniques et la reconnaissance de la signature électronique ;
- l'absence de règles organisant la dématérialisation des formalités, notamment administratives, commerciales, la diffusion d'informations, l'archivage électronique ;
- l'absence d'une définition claire et précise des transactions électroniques, du commerce électronique, des obligations des acteurs.

□ L'Avant projet sur la cryptologie

Par ce texte, il s'agit de combler le vide juridique et institutionnel en matière de cryptologie. Il s'inspire des principes de libéralisation du secteur tout en définissant une réglementation conciliatrice et adaptée aux exigences de la société malienne de l'information. Il définit en outre les aspects institutionnels en opérant une extension du domaine de compétence de l'Autorité malienne de régulation des télécommunications/TIC et postes (AMRTP) en matière de cryptologie.

□ L'Avant projet sur la cybercriminalité

Ce projet de loi s'inspire des tendances observées à l'échelle de la CEDEAO, de l'Union Africaine et des meilleures pratiques au plan international. Ainsi, le texte proposé traduit une stratégie d'adaptation du système pénal en vigueur au Mali. Cette stratégie est articulée autour de la modernisation des incriminations du droit pénal classique et de rééquilibrage des règles procédurales traditionnelles par rapport aux technologies de l'information et de la communication.

2. La mise en place d'équipements de gestion et de contrôle des fréquences

Le système de gestion dont le dossier d'appel d'offres préparé et lancé par la banque mondiale en 2011, a été repris et lancé sur fonds propres par l'AMRTP. Le dépouillement a vu l'adjudication du marché au groupement Intellect3-Elbit Systems.

Ce système est livré en deux lots : une structure légère livrable en six mois constituée d'un véhicule de contrôle et un système complet comprenant le centre national, trois stations fixes à Bamako, une station fixe HF à Mopti et de deux véhicules de contrôle. Le système complet est à livrer dans un an.

**DEUXIEME PARTIE PARTIE :
OBSERVATOIRE DES MARCHES
DE TELECOMMUNICATIONS/TIC ET POSTES**

CHAPITRE I : LES DONNEES GENERALES SUR LE MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS AU MALI

Un marché mobile toujours dynamique

Le marché mobile continue sa dynamique grâce à une croissance toujours soutenue du nombre de clients, et ce malgré les événements survenus dans le pays en 2012. Il enregistre un parc de 14 612 835 clients en 2012 contre 10 821 930 clients en 2011 soit une progression de 35%.

La croissance du parc d'abonnés se traduit par un taux de pénétration de 93% et des revenus estimés à 286 milliards en 2012 contre 236, 6 milliards en 2011 soit une progression de 21%.

Le revenu moyen par client a légèrement baissé passant de 2160 FCFA HT par mois en 2011 à 1874 FCFA HT en 2012 soit une baisse de 13%.

La boucle locale radio (BLR) comme produit de substitution idéal du produit fixe classique

A la fin de l'année 2012, le parc national du réseau fixe compte 111 979 abonnés, soit un accroissement de 7 % par rapport à l'année 2011 où l'on dénombrait 104 696 abonnés. Ainsi, le taux de pénétration, au terme de l'année 2012, est évalué à 0,69 % contre 0,68 % en 2011.

Cette technologie boucle locale radio (BLR) qui occupe plus de 60% du parc national du réseau fixe se présente comme le produit de substitution idéal, pour répondre à la demande exprimée, dans les cas éventuels de saturation du réseau et pour pallier certaines difficultés rencontrées par la clientèle en ce qui concerne la téléphonie fixe classique. Il s'agit notamment des dérangements intempestifs, de la mauvaise qualité des communications.

Les services internet ont permis au marché du fixe de constituer encore une activité assez remarquable en engrangeant un chiffre d'affaires de 45 milliards en 2012 contre 26,42 milliards en 2011 soit une progression de 71%.

Le revenu moyen par client reste beaucoup plus élevé que pour le mobile (34 611 FCFA HT en 2012 par accès fixe, téléphone et internet confondus).

Figure 3 : Evolution du parc et du revenu moyen par client mobile

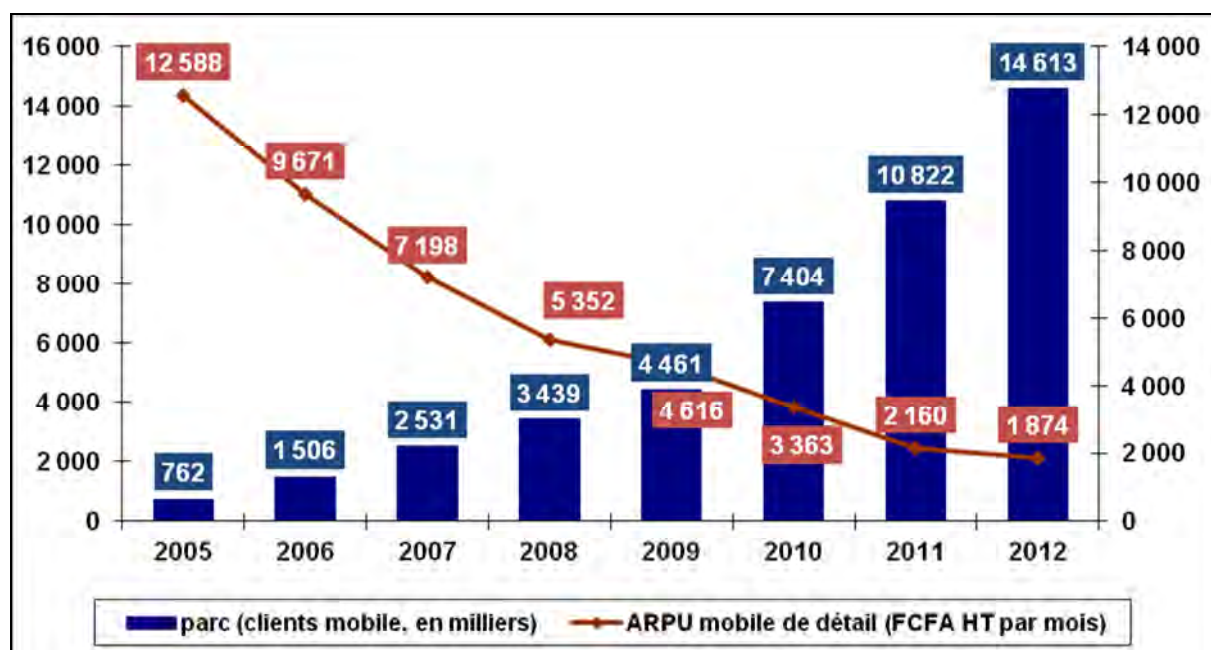
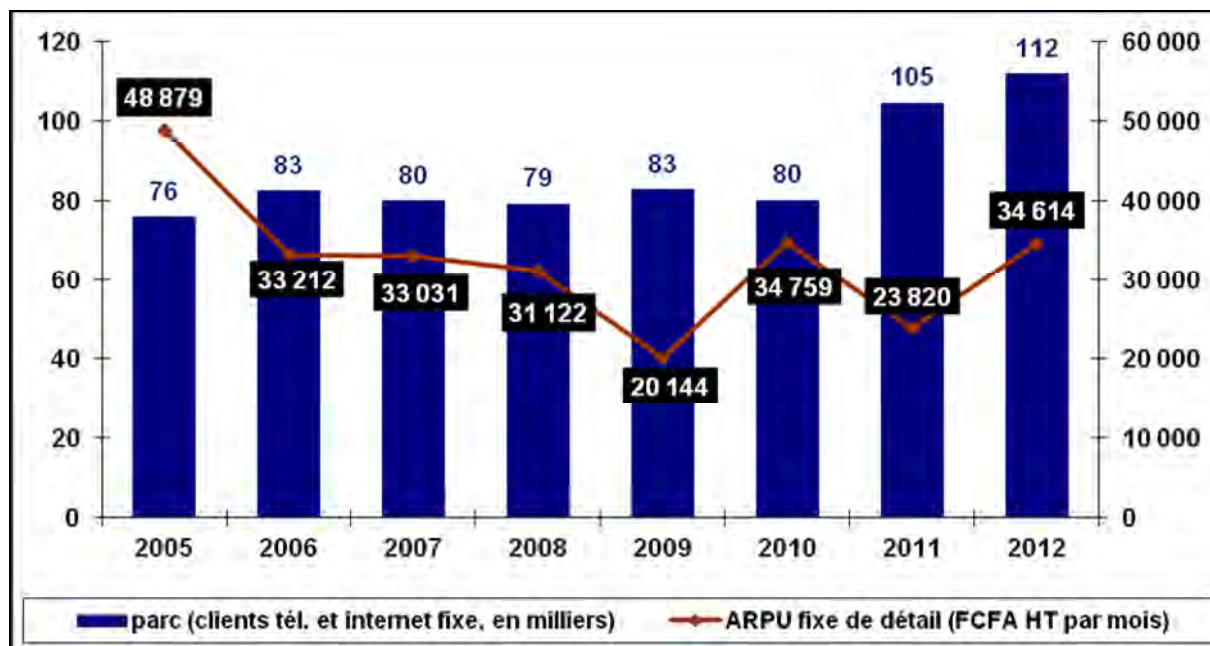


Figure 4 : Evolution du parc et du revenu moyen par client fixe



CHAPITRE II : L'ECONOMIE DES OPERATEURS

Un revenu en croissance de 26% en 2012

Le revenu total de l'activité des opérateurs s'est élevé à **332 milliards de FCFA** en 2012, en croissance de 26% par rapport à 2011. Le revenu fixe passe de 10% du revenu global en 2011 à 14% du revenu global en 2012. Le revenu mobile représente 86% du revenu global dégagé par les opérateurs. La répartition par opérateur est de 40% pour la SOTELMA SA et 60% pour Orange Mali SA.

Un investissement à hauteur de 24% du revenu des opérateurs en 2012 contre 36% en 2011

En 2012 l'investissement global des opérateurs a totalisé 80, 27 milliards de FCFA contre 94, 84 milliards de FCFA en 2011 soit une baisse de 21%. Cette situation pourrait être comprise comme une des conséquences de la crise sécuritaire sur les activités des opérateurs.

Un rendement par employé en diminution de 5% en 2012

En termes d'effectifs, le total est estimé à 1 113 employés permanents à fin 2012, marquant une diminution de 2% par rapport à l'année 2011. L'effectif de la SOTELMA SA a diminué de 6% en 2012 tandis que celui d'Orange Mali SA connaît une croissance de 6%. Le rendement moyen 2012 (revenu par employé) est estimé à 295 254 FCFA HT contre 228 363 FCFA HT en 2011.

Figure 5 : Evolution du revenu par réseau

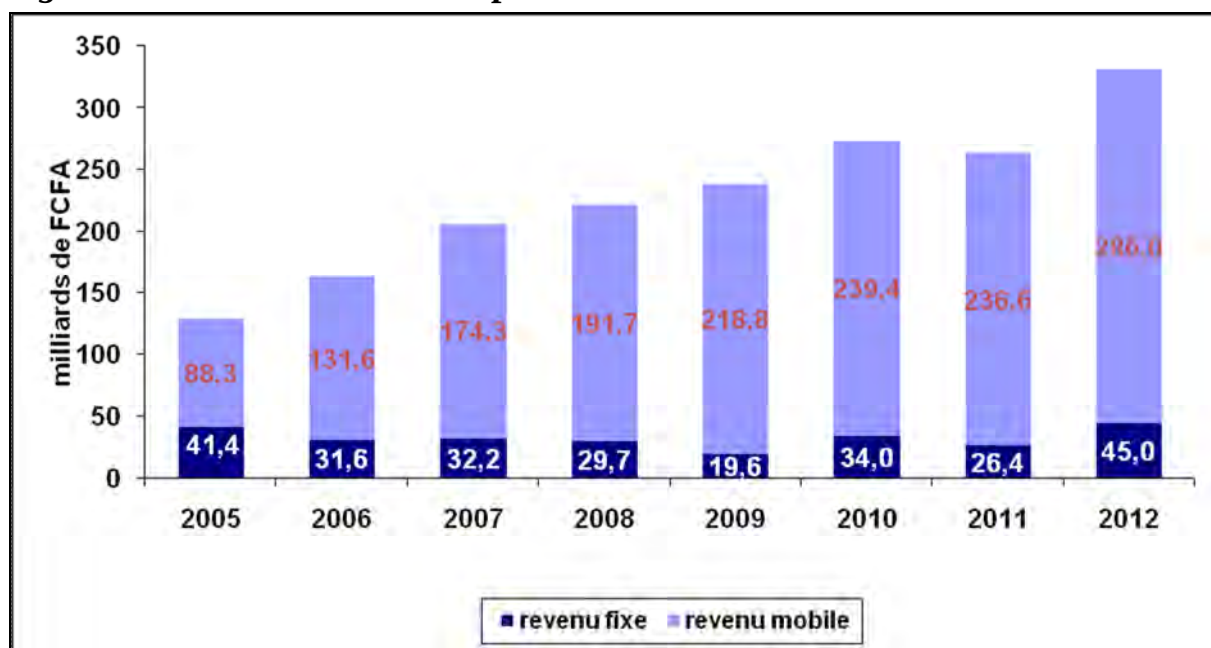


Figure 6 : Evolution du revenu par opérateur

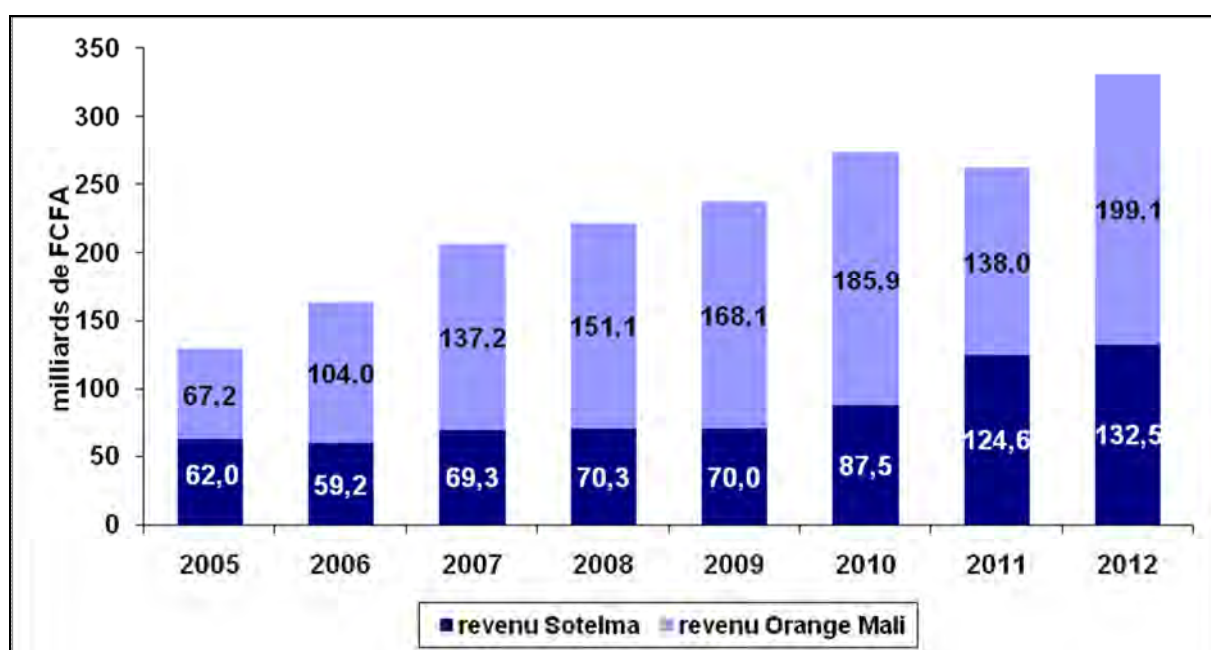


Figure 7 : Evolution de l'investissement et effort relatif

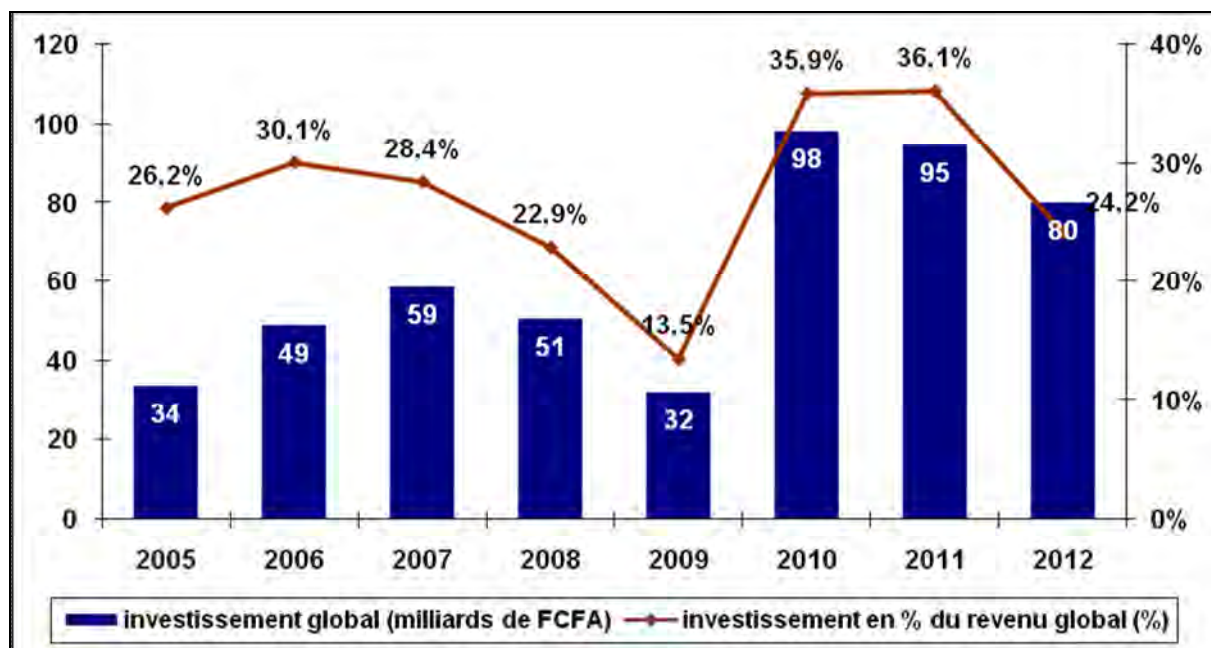


Figure 8 : Evolution de l'effectif et rendement moyen par employé



CHAPITRE III : LA TELEPHONIE MOBILE

14,612millions de clients et une pénétration mobile de 93% à fin 2012

Le parc apparent des clients à la téléphonie mobile s'élevait à 14 612 835 en fin 2012, enregistrant sur l'ensemble de l'année une croissance de 35%.

Le taux de pénétration s'établit en fin de période à 93% (93 clients mobiles pour 100 habitants).

Le marché mobile reste porté à 99,99% par le prépayé

Le parc mobile est essentiellement composé de clients prépayé. Celles-ci représentent plus de 99,99% du total en fin 2012 et leur poids n'a cessé de croître au cours des dernières années.

La croissance du parc de clients prépayé a été de 35% en 2012 (très proche de la croissance du parc total du fait de son importance). Le postpayé n'a connu que 1% de croissance en 2012 contre 11% en 2011.

Le marché mobile est structuré autour de deux opérateurs : la SOTELMA SA, qui distribue ses offres mobiles sous la marque Malitel, et Orange Mali SA. Ce dernier disposait en fin 2012 de 60% du parc global, les 40% restants revenant à la SOTELMA SA. Le marché reste dynamique et sensiblement équilibré entre les deux opérateurs, accentuant un mouvement engagé depuis 2009.

Des prix resserrés et stables

Le prix des communications mobiles (prix à la minute pour les offres de base) n'a pas évolué pendant toute l'année 2012. La dernière révision tarifaire remonte à l'année 2011 avec une légère baisse pour les appels Intra-réseau, vers le réseau fixe de Orange Mali SA et vers autres réseaux fixe/mobile national.

Les tarifs de communications internationales en direction de l'Afrique et du « Reste du monde », n'ont pas connu non plus de changement cette année.

Le revenu mobile des opérateurs s'est estimé à 286 milliards en 2012 contre 236,6 milliards de FCFA en 2011, en augmentation de 21%. Dans le même temps, une augmentation de 35% du nombre de clients est enregistrée.

Figure 9 : Evolution du parc et du taux de pénétration mobile

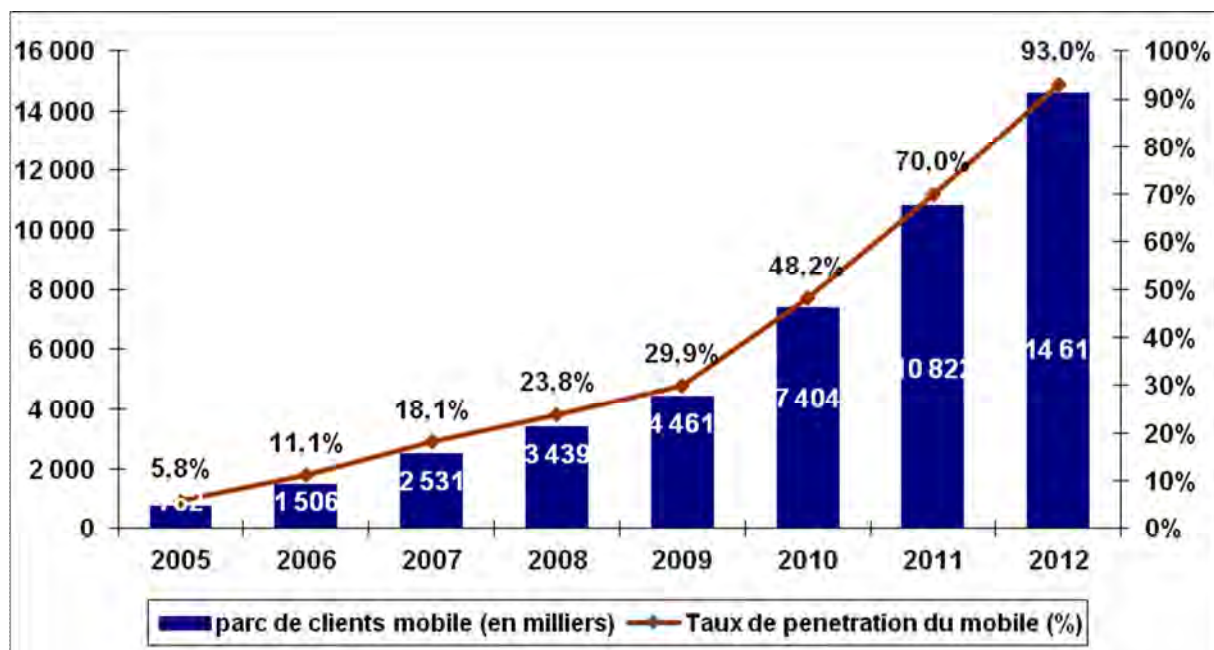
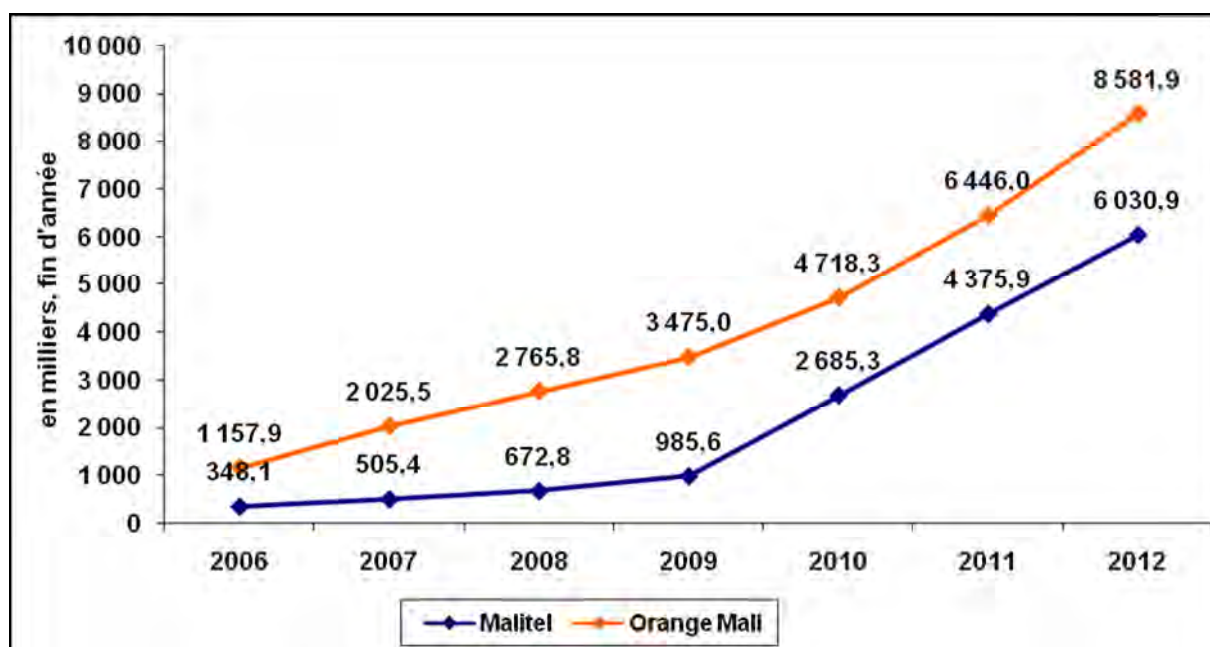


Figure 10 : Evolution des parcs mobiles de la SOTELMA SA et d'Orange Mali - SA



CHAPITRE IV : LA TELEPHONIE FIXE

111 979 clients et un taux de pénétration téléphonique fixe de 0,69 % en fin 2012

Le parc de clients à la téléphonie fixe s'élevait à 111 979 à fin 2012 en augmentation de 7%. Grâce à la technologie boucle locale radio (BLR) et à l'Internet, la téléphonie fixe reprend un peu de souffle. Le maintien de cette tendance passe certainement par de meilleures offres en matière de prix et de qualité.

La quasi-totalité du parc téléphonique fixe reste détenue par la SOTELMA SA (88% du parc en 2012 contre 90% en 2011). Le parc de la SOTELMA SA est estimé à 98 306 clients en 2012 (dont 67 021 est composé de clients boucle locale radio (BLR) soit 68% du parc total fixe) contre 93 819 clients en 2011 soit une augmentation de 5%.

Le parc fixe d'Orange Mali SA est estimé à 13 673 clients en 2012 contre 10 877 en 2011 soit une augmentation de 26%. Orange Mali SA détient 12% du parc global fixe en 2012 contre 10% en 2011. Le parc fixe Orange Mali SA est basé sur la technologie BLR.

Des prix stables mais des écarts plus importants que dans le mobile

Le prix des communications fixes n'a pas évolué au cours de la dernière année et les écarts de prix selon les destinations restent toujours beaucoup plus importants que dans le mobile.

Les tarifs de communications fixes de l'opérateur Orange Mali SA pour le service fixe voix n'ont pas connu de changement en 2012.

La SOTELMA SA a opéré une révision et un rééquilibrage des tarifs du service fixe voix en 2012. Elle a aussi introduit des tarifs de nuit.

Figure 11 : Evolution du parc téléphonique et du taux de pénétration fixe

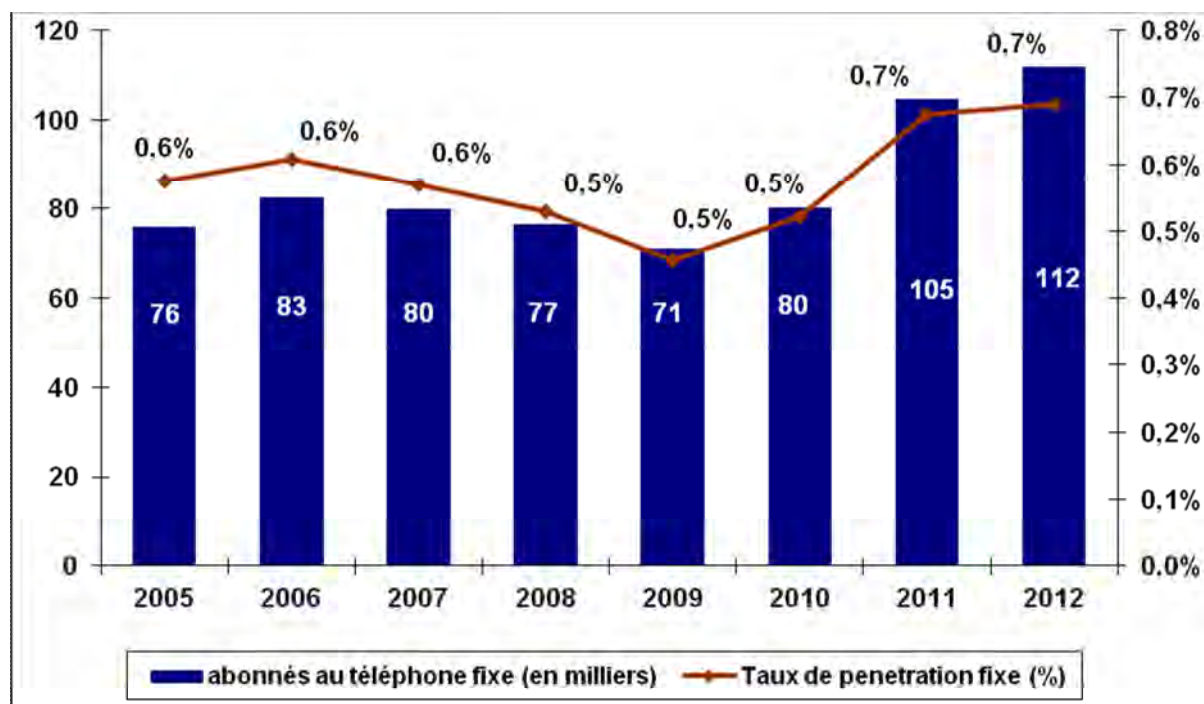
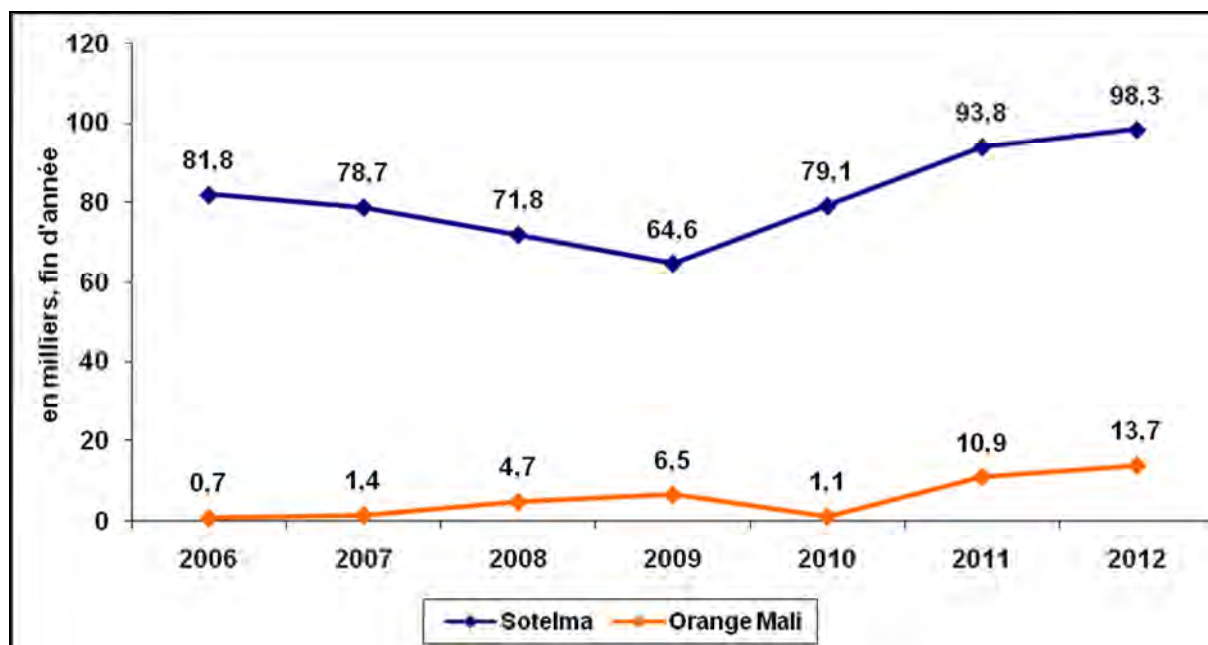


Figure 12 : Evolution des parcs d'abonnés à la téléphonie fixe de la SOTELMA SA et d'Orange Mali SA



CHAPITRE V : L'INTERNET

59 275 abonnés à l'Internet fixe à plus de 95% en accès BLR à fin 2012

Le parc Internet fixe (connexions à 128 kbps et au-delà) est estimé en 2012 à 57 447 clients contre 29 360 clients en 2011. L'augmentation du parc est assez remarquable soit 95,66%. Le marché professionnel reste toujours dominant (plus des deux tiers du marché global).

Dans la desserte des clients en Internet fixe, les deux opérateurs misent plus sur la technologie boucle locale radio que sur la technologie boucle locale classique. Le parc global boucle locale radio est estimé à 55 109 clients soit 96% du parc total Internet fixe.

La SOTELMA SA détient en 2012, 78% de ce parc contre 74% en 2011 soit quatre points de plus de part de marché. Quant à Orange Mali SA elle détient 22% du parc en 2012 contre 26% en 2011 soit une perte de quatre points.

La technologie ADSL reste toujours une exclusivité de la SOTELMA SA. En 2012 le parc ADSL a enregistré 2 338 clients contre 2 367 en 2011 soit une baisse d'un peu plus de 1%.

93 585 clés Internet mobile en fin 2012

L'accès Internet à travers des clés utilisant les ressources des réseaux mobiles des opérateurs fait preuve d'une vitalité assez remarquable. Le parc clé Internet mobile est estimé en 2012, à 93 585 clés actives contre 30 217 clés en 2011.

Ce marché est largement dominé par Orange Mali SA qui détient 75% du parc total avec une couverture de 78% du territoire et se répartit comme suit entre les opérateurs :

- parc SOTELMA SA : 23 042 clés actives soit 25% du parc total 2012,
- parc Orange Mali SA: 70 207 soit 75% du parc total de 2012.

1 135 679 clients Internet téléphonie mobile

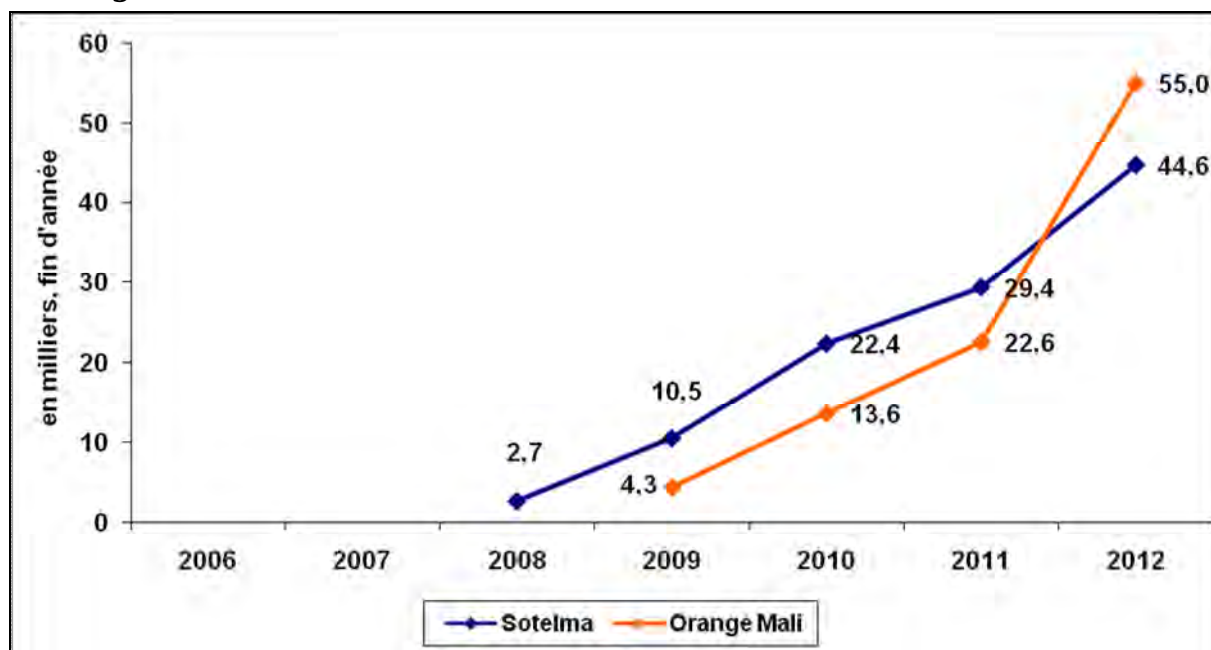
Le marché Internet téléphonie mobile se caractérise par un développement timide à cause du coût d'accès élevé et du manque de concurrence. Jusqu'en fin 2012, un seul opérateur figurait sur ce marché.

Le parc Internet de la téléphonie mobile en 2012 comprend :

- 84 261 clients 3G contre 27 087 clients 3G en 2011,
- 1 051 418 clients GPRS/EDGE en 2012 contre 668 160 clients en 2011.

Le parc internet de la téléphonie mobile reste une exclusivité d'Orange Mali SA.

Figure 13 : Evolution des parcs d'abonnés Internet de la SOTELMA SA et d'Orange Mali SA



Les Fournisseurs d'accès internet (FAI)

La fourniture de l'accès Internet au Mali passe par les deux opérateurs détenteurs de licence (SOTELMA SA et Orange Mali SA) et les deux opérateurs privés (AFRIBONE et GLOBALE TECHNOLOGIE).

L'Agence des Technologies de l'Information et de Communication (AGETIC), une structure étatique, offre des services Internet pour l'Administration d'Etat ; à cet effet elle dispose de la faculté de demander directement à l'AMRTP des blocs d'adresses IP pour ses besoins.

LE GLOSSAIRE

ADSL	Asymetric digital subscriber line (ligne d'abonné numérique asymétrique)
AGETIC	Agence des Technologies de l'Information et de Communication
AMRTP (ex CRT)	Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes
ARTP	Autorité de Régulations des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
GSMA	l'Association des opérateurs de téléphonie mobile
BDT	Bureau de développement des télécommunications de l'UIT
CCP	Compte Courant Postal
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNE	Compte Caisse d'Épargne
CNI	Correspondants nationaux d'indicateurs
CONSOLIGUE	Ligue des consommateurs
CRT	Comité de Régulation des Télécommunications du Mali
CRTEL	Comité des régulateurs nationaux des télécommunications (UEMOA)
EDGE	Enhanced Data Rates for GSM Evolution
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
ESMT	Ecole supérieure multinationale des télécommunications (Dakar)
FRATEL	Réseau francophone des régulateurs des télécommunications
GPP	Groupement du patronat de la presse
GPRS	General Packet Radio Service
GSM 3G	Troisième génération de la téléphonie mobile
MALITEL	Nom commercial de la branche mobile de SOTELMA SA
OMC	Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA
ONP	Office National des Postes du Mali
Orange Mali SA	Filiale du Groupe France Télécom, opérateur des télécommunications
RPC	Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications (UIT)
SOTELMA SA	Société des Télécommunications du Mali, opérateur historique des télécommunications
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications

UIT-R	Secteur des radiocommunications (UIT)
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT)
UNAJOM	Union nationale des journalistes du Mali
UNESCO	United educationel, scientific and cultural organization
UPAP	Union panafricaine des postes
UPU	Union postale universelle
URTEL	Union des radios et télévisions libres
Waatibè	Offre Mobile Grand public SOTELMA/MALITEL SA
WLL	Wireless local loop (boucle locale sans fil)

ANNEXES

Liste des utilisateurs de réseau VSAT enregistrés à l'AMRTP

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
1	AFRICABLE	Diffuseur	Vidéo	3,6 MPS
2	ONP	Distributeur	Internet	128/56Kbs
3	SEMOS SADIOLA	Minier	Voix & données	64/192Kps
4	Yatéla Sa	Minier	Voix & données	64/192Kps
5	Alink Telecom	PSI	Internet	64/192Kps
6	ANGLOGOLD	Minier	Données	64/192Kps
7	ASECNA	Organisme multinational	Données	19,2Kps
8	Avnel Mali SARL	Minier	Données	64/192Kps
9	Banque Mondiale	Banque	Voix & données	45 Kps
10	BCEAO	Banque	Données	64 Kps
11	BDM	Banque	Données	5 Kps
12	COTECNA	SGS Inspection	Données	64 Kps
13	DHL	Distributeur	Données	128 Kps
14	ECOBANK	Banque	Données	128/256 Kps
15	LTA Construction	Minier	Voix & données	64 Kbps
16	SHELL MALI	Pétrolier	Données	32/96 Kbps
17	SOMADEx	Minier	Voix & données	64 Kbps
18	SITA	Télécommunication	Voix & données	256 Kbps
19	BANK OF AFRICA	Banque	Données	64 Kbps
20	Afribone	PSI	Internet	2/8 Mbps
21	National Institut of Health	Mission Diplomatique	Données	512 kbps
22	ANGLOGOLD MORILA	Minier	VOIX & DONNEES	64 Kbps
23	PLAN MALI	ONG	INTERNET	64 Kbps
24	CEUVA	EDUCATION	DONNEES	64 Kbps
25	UNICEF	Mission Diplomatique	DONNES	64 Kbps
26	BICIM	BANQUE	Voix & données	128 Kbps
27	BCM	BANQUE	Données	64 Kbps
28	PNUD	Mission Diplomatique	Données	256 Kps
29	Corps de la Paix	ONG	Données	126 Kbps
30	Manutention Africaine	BTP	Données	128 Kbps
31	BSSIC	BANQUE	Données	64 Kbps
32	SOMISY	Minier	Voix & données	64 Kbps
33	RIO TINTO	Minier	Voix & données	128 Kbps
34	Ambassade de l'Egypte	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
35	CTBTO	télécommunication	Voix & données	128 Kbps
36	ENA GEO	Recherche pétrolière	Voix & données	128 Kbps
37	SNV	ONG	Données	128 Kbps
38	World Vision	ONG	Internet	45 Kbps
39	CTMI UEMOA	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
40	ITC AFRICA	Minier	Voix& données	128 Kbps
41	Ambassade des USA	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
42	Ambassade de Danemark	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
43	AIR France	Aéronautiques	Voix& données	128 Kbps
44	African Mining Services (AMS)	Minier	Voix& données	128 Kbps
45	Kenya Air Ways	Aéronautiques	Voix& données	128 Kbps
46	SOMILO	Minier	Voix& données	128 Kbps
47	TAMICO	Minier	Voix& données	128 Kbps
48	Banque Atlantique	Banque	Voix & données	128 Kbps
49	IAM GOLD	Minier	Voix & données	128 Kbps
50	Fondation ICCO ROWA	ONG	Voix & données	128 Kbps
51	ATLAS COPPO	télécommunication	Voix & données	128 Kbps
52	Huwai Mali	télécommunication	Voix & données	128 Kbps

53	HYSPEC MALI SARL	Minier	Voix & données	128 Kbps
54	HCR	Mission Diplomatique	Voix & données	128 Kbps

Liste des attestations de conformité

Type d'équipement	Modèle	Marque
Téléphone	REX41GW	BLACKBERRY
	REW71UW	
	RFG81UW	
Bluetooth et Wifi	Novero RX-42	Novero
	A1416	Tablet Computer
	UMI	S 1nn GmbH& Co.KG
	AP-134	Aruba Networks
	650	
	AP 135	
	RTL8188EE	Realtek
	MT9234SMI	Multi -Tech Systems
	WIDT20R	Samsung
Lunette 3 D	SSG-5100GB	Samsung
	RMCTPE1	
	VG-IRB2000	
Télécommande	CTX 60	DELTA DORE
	500 Radio	Trimble Navigation
	TWD1G763	Honda
	TWD1G721	Honda
	FE3MAF4	Schrader

Listes des décisions

1. Décision n° 12-003/MPNT-AMRTP-DG du 06-01-2012, portant attribution de ressources en numérotation à NOVA-CONCEPT
2. Décision n° 12-004/MPNT/AMRTP-DG du 06-01-2012, portant sanction pour violation par SOTELMA SA de la décision n°08-9/MCNT-CRT du 04 Avril 2008 portant approbation des nouveaux tarifs grand public de MALITEL
3. Décision n°12-005/MPNT-DG du 06-01-2012, portant attribution de ressources en numérotation
4. Décision n°12-006/MPNT-AMRTP du 16-01-2012, portant réaménagement de l'offre Internet Mobile Prépayé de SOTELMA-SA approuvée par décision n°11-053/MPNT-CRT du 9 décembre 2011
5. Décision n°12-007/MPNT-AMRTP du 31-01-2012, portant fixation des tarifs d'interconnexion des réseaux et services de télécommunications des opérateurs
6. Décision n°12-008/MPNT-AMRTP du 01-02-2012, portant attribution des canaux radioélectriques dans les bandes des 15, 18 et 26 GHZ
7. Décision n°12-011/MPNT-AMRTP du 12-02-2012, portant attribution de ressources en numérotation au centre d'Appels Bama Soft NET Work
8. Décision n°12-012/MPNT-AMRTP du 29-02-2012, portant attribution de ressources en numérotation SOTELMA-SA
9. Décision n°12-015/MPNT-AMRTP du 07-03-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par le parti politique union pour la république et la démocratie (URD)
10. Décision n°12-019/MPNT/AMRTP-DG du 28-03-2012, portant autorisation général d'utilisation des fréquences pour l'exploitation d'un réseau WIMAX au Mali à des fins de services de télécommunications par la société Accès Bamako
11. Décision n°12-020/MPNT-AMRTP/ DG du 29-03-2012, portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA-SA
12. Décision n°12-021/MPNT-AMRTP/DG du 29-03-2012, portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande de 2.3 GHZ A Accès Bamako
13. Décision n°12-022/MPNT-AMRTP/DG du 07-04-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali-SA
14. Décision n°12-023/MPNT-AMRTP/DG du 13-04-2012, portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA-SA
15. Décision n°12-024/MPNT-AMRTP du 10-04-2012, portant approbation de l'offre de service : Service de Messagerie Multimédia<<MMS>> de SOTELMA-SA
16. Décision n°12-025MPNT-AMRTP du 10-04-2012, portant révision des tarifs de l'offre d'Accès Internet ADSL au titre du service fixe de SOTELMA-SA
17. Décision n°12-026/MPNT-AMRTP du 10-04-2012, portant révision et rééquilibrage des tarifs du service fixe voix de SOTELMA-SA
18. Décision n°12-027/MPNT-AMRTP du 10-04-2012, portant approbation de l'élargissement de l'offre de service forfait fixe<<banbali>> avec contenu Accès Internet de SOTELMA-SA <<banbali Duo>>
19. Décision n°12-028/MPNT/AMRTP-DG du 23-04-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par le PNUD
20. Décision n°12-029/MPNT/AMRTP-DG du 02-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA)

21. Décision n°12-030/MPNT/AMRTP-DG du 02-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Razel Mali
22. Décision n°12-31/MPNT/AMRTP-DG du 02-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par banque nationale de développement agricole du Mali (BNDA)
23. Décision n°12-032/MPNT-AMRTP/-DG du 02-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par groupe 4 Securicor-Mali (G4S Mali- SARL)
24. Décision n°12-033/MPNT-AMRTP du 02-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par LTA MALI S.A
25. Décision n°12-034/MPNT-AMRTP du 02-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la société de Gardiennage et de surveillance(SOGESBA)
26. Décision n°12-035/MPNT-AMRTP du 02-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA)
27. Décision n° 12-036-/MPNT-AMRTP du 04-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par SECURICOM SARL
28. Décision n°12-037/MCPNT-AMRTP/DG du 11-05-2012, portant autorisation de ressources en numérotation à SOTELMA SA
29. Décision n°12-038/MCPNT-AMRTP/DG du 11-05-2012, portant révision et rééquilibrage des tarifs du service fixe voix de SOTELMA S.A
30. Décision n°12-039/MCPNT-AMRTP/DG du 11-05-2012, portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA S.A
31. Décision n°12-040/MCPNT-AMRTP/DG du 14-05-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la banque Atlantique Mali
32. Décision n°12-041/MCPNT-AMRTP/DG du 14-05-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la fondation ICCO ROWA
33. Décision n°12-042/MCPNT-AMRTP/DG du 14-05-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la société des mines de SYAMA (SOMISY-SA)
34. Décision n°12-043/MCPNT-AMRTP/DG du 24-05-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali S.A
35. Décision n°12-045/MCPNT-AMRTP du 30-05-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par l'ambassade de Belgique
36. Décision n°12-046/MCPNT-AMRTP du 30-05-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la banque internationale pour le commerce et l'industrie du Mali(BLR)
37. Décision n°12-047/MCPNT-AMRTP du 30-05-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la banque internationale pour le commerce et l'industrie au Mali (VSAT)
38. Décision n°12-048/MCPNT-AMRTP du 30-05-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Africain Mening services Mali (AMS Mali)
39. Décision n°12-049/MCPNT-AMRTP du 30-05-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la société Malienne de froid d'électricité de construction (SOMAFREC)
40. Décision n°12-050/MPCNT-AMRTP du 01-06-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par l'organisation NEERLANDAISE de développement (SNV)
41. Décision n°12-051/MCPNT-AMRTP du 01-06-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Razel Mali (VSAT)

42. Décision n°12-052/MCPNT-AMRTP du 01-06-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Razel Mali (VHF)
43. Décision n°12-053/MCPNT-AMRTP du 05-06-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par le bureau de coordination du système des nations-unies
44. Décision n°12-054/MCPNT-AMRTP du 21-06-2012, portant approbation du réaménagement de l'offre de service Internet Everywhere orange Mali SA
45. Décision n°12-055/MCPNT-AMRTP du 21-06-2012, portant approbation du réaménagement des forfaits Data Mobiles Orange Post Payées et Prépayées
46. Décision n°12-057/MCPNT-AMRTP du 21-06-2012, portant approbation de révision des frais de mise en service d'Internet Business Orange Mali SA
47. Décision n°12-058/MCPNT-AMRTP du 09-07-2012, portant approbation de l'adaptation de l'offre Internet Mobile Prépayé de SOTELMA S.A
48. Décision n°12-060/MCPNT-AMRTP du 12-07-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Water aid
49. Décision n°12-061/MCPNT-AMRTP du 12-07-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par air France
50. Décision n°12-065/MCPNT-AMRTP du 20-07-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Hyspec Mali SARL
51. Décision n°12-066/MCPNT-AMRTP du 26-07-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par GLENCAR Mali SARL
52. Décision n°12-067/MCPNT-AMRTP du 26-07-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par la Manutention Africaine
53. Décision n°12-068/MCPNT-AMRTP/DG du 01-08-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali
54. Décision n°12-070/MCPNT-AMRTP du 01-08-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Bramali
55. Décision n°12-071/MCPNT-AMRTP du 02-08-2012, portant approbation des conditions tarifaires de l'offre Internet Business Région de Orange Mali SA
56. Décision n°12-072/MCPNT-AMRTP du 02-08-2012, portant augmentation du débit de l'offre Internet Mobile Prépayé de SOTELMA SA approuvée par décision n°11-073/MPNT-CRT du 9 décembre 2011
57. Décision n°12-073/MCPNT-AMRTP du 02-08-2012, portant approbation de l'offre Live Box+ de Orange Mali-SA
58. Décision n°12-074/MCPNT-AMRTP du 08-08-2012, portant approbation des conditions générales d'abonnement au service fixe de SOTELMA-SA
59. Décision n°12-075/MCPNT-AMRTP du 08-08-2012, portant approbation des conditions générales d'abonnement à l'offre Bambali de SOTELMA-SA
60. Décision n°12-076-/MCPNT-AMRTP du 08-08-2012, portant approbation des conditions particulières à l'option Roaming (Taama) de SOTELMA-SA
61. Décision n°12-077-/MCPNT-AMRTP du 08-08-2012, portant approbation des conditions générales de vente de l'offre Prépayée Mobile<<Waatibé>> de SOTELMA-SA
62. Décision n°12-078-/MCPNT-AMRTP du 08-08-2012, portant approbation des conditions générales d'Abonnement au service mobile GSM (Post Payé) de SOTELMA-SA
63. Décision n°12-079/MCPNT-AMRTP du 13-08-2012, portant attribution des canaux radioélectriques dans les bandes des 15,18 et 26 GHZ à Orange Mali SA
64. Décision n°12-084-(MPNT-AMRTP/DG du 18-09-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali-SA
65. Décision n°12-085/MPNT-AMRTP/DG du 18-09-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA

66. Décision n°12-087-/MPNT-AMRTP du 20-09-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par le Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (UNHCR)
67. Décision n°12-091-/MPNT-AMRTP du 31-10-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par l'ambassade des Etats-Unis
68. Décision n°12-094-/MPNT-AMRTP du 23-11-2012, portant renouvellement d'agrément installateur privé des télécommunications à SINTIC SARL
69. Décision n°12-096-/MPNT-AMRTP/DG du 27-11-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
70. Décision n°12-097-/MPNT-AMRTP du 27-11-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectrique par GLOBAL Technologies SARL (BLR)
71. Décision n°12-098-/MPNT-AMRTP/DG du 05-12-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Celtouch ML
72. Décision n°12-099-/MPNT-AMRTP/DG du 06-12-2012, portant autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Complexe Kala-sport (COKASP-SARL)
73. Décision n°12-101-/MPNT-AMRTP du 14-12-2012, portant agrément installateur privé des télécommunications à ALKAN Mali SA
74. Décision n°12-102-/MPNT-AMRTP/DG du 14-12-2012, portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation des fréquences radioélectriques par Vivo energy Mali
75. Décision n°12-103-/MPNT-AMRTP/DG du 24-12-2012, portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA